

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459-7**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 20 janvier 2025, a adopté le Règlement numéro 459-7 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2025. Ce Règlement sert à calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2025 et des montants qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers Règlements d'emprunt.

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit les lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 JANVIER 2025**

Me Alexandra Quenneville, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 28 janvier 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville, greffière